

M. Rhmani donne à Bouznika le coup d'envoi au Plan d'action d'amélioration des conditions du travail

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 06-02-2010 14:43:18

Le ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle, M. Jamal Rhmani a donné vendredi à Bouznika, le coup d'envoi au Plan d'action national d'amélioration des conditions du travail (PNACT) qui sera mis en oeuvre à partir de 2010.

S'exprimant lors de la 3-ème rencontre des responsables du secteur de l'emploi, M. Rhmani a affirmé que ce plan visant la promotion des conditions du personnel des entreprises employant 10 salariés et plus, a pour objectif d'assurer une adaptation sociale de ces entreprises aux dispositions du code de travail.

Le PNACT portera sur le travail des enfants, des femmes et des personnes handicapés, la protection sociale, les conditions de travail et la gestion des relations d'emploi, outre la santé et la sécurité au travail et les délégués des salariés, a-t-il expliqué.

Ce plan cible 12.296 entreprises au titre de l'année 2010, poursuit M. Rhmani, ajoutant que son département veille, à travers l'inspection au travail, à appliquer les lois en vigueur en matière de prévention et de sécurité dans les lieux de travail et l'application de tous les mécanismes de nature à améliorer des conditions au travail et la stabilité des relations professionnelles et soutenir ainsi la productivité et la compétitivité des entreprises.

L'amélioration des conditions du travail passe également par l'action des inspecteurs du travail qui doivent accomplir leur mission de veille à la bonne application du code de travail et l'adoption de mesures répressives en cas d'infraction notamment celles relatives à la santé, la sécurité et la protection sociale, a-t-il affirmé.

M. Rhmani a souligné, à cet égard, que le ministère de l'Emploi a élaboré un projet de restructuration de ses services centraux et extérieurs adapté au développement qualitatif de leurs interventions et prérogatives, en tenant compte des derniers développements de leur environnement et les exigences de la réforme de l'administration engagée au Maroc.

Ce projet traduit les orientations du Royaume visant la promotion de pô les régionaux de développement, a-t-il dit, ajoutant que le projet de la nouvelle restructuration offrira des opportunités à plusieurs compétences en vue d'accéder aux postes de responsabilité, notamment au niveau des services extérieurs.

Concernant les résultats réalisés en matière de développement des relations de dialogue entre les employés et les délégués des salariés au titre de l'année 2009, M. Rhmani a indiqué que le système de l'inspection du travail a résolu 472 conflits et régler 14.207 plaintes sur 74.083.

Les interventions de ce système a permis la réintégration de 4.176 salariés et le règlement de 17

conflits collectifs au niveau de la commission nationale de conciliation sur les 20 conflits présentés à la commission et le règlement de 22 conflits sur 27 au niveau des commissions provinciales.

La rencontre a été marquée par la signature de contrats-objectifs entre le ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle et les délégations régionales de Casablanca-Anfa, Ain Sebaâ, Ain Chock, Ben M'sik, Bernoussi, El Fida et Agadir et des annexes des contrats-objectifs avec les délégations de Rabat, Marrakech et Tanger.

Le ministère ambitionne, à travers ces contrats, de développer et moderniser l'action des services extérieurs du ministère et augmenter leur rentabilité, a affirmé M. Rhmani.

Les participants à cette rencontre se pencheront deux jours durant, sur plusieurs thèmes notamment les critères d'évaluation et les perspectives d'intervention en matière d'approche du genre, les résultats de l'audit de certaines délégations et les résultats d'évaluation des contrats-objectifs de Casablanca-Anfa et Agadir

MAPF